

RAPPORT ANNUEL DE L'OHI - 2001 2e PARTIE - FINANCES

Monsieur le directeur,

Veillez trouver ci-joint la 2^e partie du Rapport annuel 2001 - Finances. Deux points doivent encore être abordés dans cette lettre de couverture.

Tout d'abord, de nombreuses raisons ont contribué à retarder la circulation de ce rapport. Les plus importantes ont été la préparation de la CHI organisée au cours de l'année ainsi que la réunion associée de la Commission des finances.

Toutefois, pour vous permettre de constater la situation ainsi que de prendre connaissance de la gestion de votre organisation, ce rapport doit être compilé, vérifié par l'auditeur, discuté par la Commission des finances et communiqué aux Etats membres en temps voulu. Le Comité de direction est attaché à l'accomplissement rapide de cette tâche. Nous avons prévenu toutes les personnes concernées que nous souhaitons observer une date limite stricte qui permettrait de soumettre une 2^e partie du Rapport annuel 2002 - Finances, complète, à l'examen du Comité restreint de la Commission des finances lors de sa prochaine réunion bi-annuelle du 1^{er} avril 2003, la distribution aux membres de la Commission des finances pour commentaires puis aux Etats membres intervenant après cet examen.

En second lieu, le climat économique mondial a continué à avoir un impact négatif sur les investissements du Fonds de retraite interne (FRI) en 2002. La perte de près de 800.000 FrF (120.000 Euros) constatée fin 2001 a atteint 1.200.000 FrF (180.000 Euros) fin novembre 2002. Afin de faire face à cette situation et ainsi qu'il est mentionné dans l'avant propos de ce rapport, le Comité de direction demandera une étude actuarielle du FRI. A partir de celle-ci, nous évaluerons le financement et les stratégies d'investissement qui permettront au BHI de faire face à ses responsabilités en ce qui concerne le FRI. Cette évaluation ainsi que les mesures recommandées seront présentées, le 1er avril 2003, lors de la réunion bi-annuelle du Comité restreint de la Commission des finances dont les conclusions seront portées à la connaissance des Etats membres.

En raison du retard pris dans la production de ce rapport, nous l'adressons directement aux Etats membres sans le communiquer, au préalable, aux membres de la Commission des finances pour commentaires, ainsi qu'il est stipulé dans l' article 20 du Règlement financier.

Vos commentaires, tout comme ceux du membre de la Commission des finances représentant votre pays sont, bien entendu, les bienvenus.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,
(*original signé*)

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président